

Communiqué de presse

Paris, le 22 juin 2015

Les CCI s'engagent dans une nouvelle mission de service public et délivreront, à partir du 1^{er} juillet 2015, les cartes professionnelles des activités immobilières

La loi ALUR instaure désormais de nouvelles règles pour la délivrance des cartes professionnelles des activités immobilières dont les modalités viennent d'être précisées par le décret d'application paru au [Journal Officiel](#) le 21 juin 2015.

A partir du 1^{er} juillet 2015, les CCI territoriales auront toute compétence pour délivrer les cartes professionnelles des activités immobilières, en lieu et place des préfetures.

[La création d'un fichier](#) des titulaires d'une carte professionnelle sera confiée à CCI France qui en assurera la gestion. Ce fichier sera consultable sur le site www.professionnels-immobilier.cci.fr et accessible à tous.

Ce nouveau dispositif permettra de traiter informatiquement les demandes de cartes professionnelles, de simplifier les procédures, de sécuriser la délivrance des cartes et, à court terme, offrira la possibilité aux professionnels d'effectuer en ligne leur demande de façon totalement dématérialisée.

Cette nouvelle carte plastifiée au format « carte bancaire » intégrera des points de sécurité et sera délivrée pour une période de 3 ans. Son renouvellement sera conditionné à une obligation de formation continue.

Ce dispositif est le fruit d'une collaboration active entre CCI France, la FNAIM, l'UNIS et le SNPI permettant d'aboutir à une rénovation complète du service de délivrance des cartes.

Contact presse : Françoise Fraysse T.01.40.69.37.16 – 06.79.94.59.90. f.fraysse@ccifrance.fr

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 154 chambres locales, régionales, et des DOM-COM, CCI France représente et défend les intérêts des 2 500 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. www.cci.fr

 @CCIFrance